



TENNIS CLUB VICQ-SUR-BREUILH / SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

LE TENNIS PLAISIR

REGLEMENT INTERIEUR



PREAMBULE

Un bon fonctionnement du club, un bon entretien du court mis à la disposition des adhérents nécessitent un minimum de discipline et de soin de la part de tous ceux qui en profitent.



TARIFS

Voir annexe.



CONDITIONS D'ACCES AU COURT

1) Chaque joueur doit être en possession d'une carte de membre annuelle ou d'un ticket horaire, à déposer **IMPERATIVEMENT** dans l'emplacement prévu à cet effet dans ou à l'extérieur du court de tennis.

2) Avoir réservé le court en utilisant le panneau situé à l'entrée du court à Vicq-sur-Breuilh ou à l'Office de Tourisme à St-Germain-les-Belles.

3) La réservation ne peut s'effectuer **qu'une fois la réservation précédente jouée.**

4) Tout court non occupé dans le quart d'heure suivant sera considéré comme libre et ne donnera lieu à aucun remboursement.

5) **ACCES AU GYMNASSE :**

L'Utilisation du Gymnase de St-Germain les Belles est strictement réservée aux **MEMBRES DU CLUB LICENCIES**, à jour dans le paiement de leur cotisation.

La réservation peut se faire uniquement le **DIMANCHE (hors championnats ou tournois)** et auprès de :

Jean-Louis SAGE

Leycuras

05 55 78 24 27 / 07 78 51 81 27

6) **UTILISATION DE L'ECLAIRAGE (Pour le court de Vicq) :**

L'éclairage du court est mis à la disposition des membres du club. Ceux-ci doivent s'assurer de la remise à zéro du minuteur lors de leur départ du court.



DISCIPLINE GENERALE

- 1) Seule la pratique du tennis est autorisée sur le court.
- 2) L'accès des **animaux** et de tout **véhicule** est formellement interdit sur le court.
- 3) Les enfants ne faisant pas partie de l'école de tennis sont également interdits sur le court.
- 4) Une tenue décente est exigée sur le court, les chaussures de sport sont également exigées (genre tennis sans semelle noire).
- 5) Il est interdit de fumer, de manger sur le court et de s'appuyer sur les grillages.
- 6) **La carte du club est strictement personnelle et ne peut être prêtée et utilisée par une tierce personne, quel que soit le lien de parenté.**
- 7) D'une manière générale, il est demandé, tant aux joueurs qu'aux spectateurs de faire preuve de courtoisie et de fair-play,
- 8) Il est fortement recommandé à tous utilisateurs de toutes les installations du club de laisser les terrains et leurs abords en parfait état de propreté.
- 9) Tous les joueurs doivent se conformer au présent règlement intérieur et respecter **OBLIGATOIREMENT** toutes les dispositions prises sur le court ou sur le lieu de réservation et de les faire respecter.
- 10) Le club décline toute responsabilité en ce qui concerne les dégâts corporels ou matériels. Tout joueur pénétrant sur le court s'engage à être couvert par une assurance dite de **responsabilité civile**.



SANCTIONS

- 1) En cas d'infraction à ces dispositions, le titulaire de la carte de membre perdra définitivement le bénéfice des droits de la dite carte, sans indemnité, ni compensations de quelque nature que ce soit.
- 2) Le bureau statuera sur la possibilité éventuelle d'octroi de renouvellement, ou de refus de la carte annuelle.

Ce présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une révision par décision du Conseil d'Administration du bureau du **TENNIS CLUB VICQ / St-GERMAIN**



*Fait à Vicq-sur-Breuilh,
Le 21 Novembre 2014.*

**Le Président du TC VICQ/St-GERMAIN,
P/O le TCVBSG,**

Jean-Louis SAGE.